

Liminaire au CTL du 16 octobre 2018

Monsieur le président, nous commencerons notre liminaire par quelques brèves, politiques certes, mais très révélatrices du climat ambiant.

La liminaire des brèves.

La théorie d'Arnaud PARIENTY (professeur et économiste) :

En partant du principe qu'une théorie non démontrée est vraie et que donc celle du ruissellement est juste, pourquoi ne pas l'inverser. *«L'argent donné aux pauvres finira dans la poche des riches, puisqu'il est dépensé pour acheter les biens et les services produits dans les entreprises dont les plus favorisés sont actionnaires ou dirigeants.»*

À méditer !

Le projet de loi de finances 2019 : tout est dans la continuité :

La stratégie fiscale du gouvernement est limpide, demeurer dans la concurrence fiscale et sociale, réaliser des économies sur la politique sociale et les services publics, favoriser la finance et les 1 % des Français les plus aisés.

Les effets se font déjà sentir. Les services publics sont exsangues, la protection sociale en déliquescence, les inégalités s'accroissent, la crise démocratique ne faiblit pas.

En résumé, tout va de mieux en mieux !

Les atermoiements du porte-parole du gouvernement :

Solidaires Finances Publiques s'exprime sur les ondes à propos du P.A.S. Nous sommes doctement qualifiés d'opposant politique ! Nous sortons une étude donnant une estimation de la fraude fiscale en France. Celle-ci a été faite au « *doigt mouillé* » !

Tenter de jeter le discrédit sur une organisation syndicale qui a démontré son sérieux en matière d'analyse sur les Finances publiques, ou tenter de la faire taire en prétendant qu'elle mène un combat politique est indigne d'un porte-parole du gouvernement.

L'exécutif ne serait-il pas un tantinet fébrile ?

La DGFIP et les risques psychosociaux :

Depuis le 03 octobre, la mise en place de deux plate-formes téléphoniques a été réalisée. Elles seraient un lien d'écoute et de soutien destiné à l'ensemble des agents. Les consultations seraient réalisées par une équipe de psychologues diplômés. Le service serait gratuit et disponible 24h sur 24.

La création de cette plate-forme téléphonique serait-elle consécutive à la parution du «rapport national d'activité de la médecine de prévention» pour l'année 2017 ?

Vingt-sept suicides dont trois sur le lieu de travail à la DGFIP ! Notre noble direction se souviendrait-elle du précédent «Orange/France Télécom» du début du XXI ème siècle ?

Si tel est le cas, elle a un sérieux temps de retard !

Comme chaque année nous voyons arriver les annonces des suppressions d'emplois. C'est une litanie dont nous nous passerions bien. Le projet de loi de finances 2019 prévoit 4 500 suppressions d'emplois dans les administrations d'État. La contribution de la DGFIP s'élèvera à 2 130 emplois soit 40 000 depuis l'année 2002.

Ce chiffre dramatique et mortifère dans une administration déjà exsangue, n'a fait l'objet que d'un bref commentaire de la part de notre Directeur Général, se satisfaisant que notre contribution soit très inférieure à ce que certains redoutaient ou annonçaient.

Ouf ! Quel soulagement ! 40 000 suppressions d'emplois depuis 2002, doit-on vraiment s'en féliciter ?

La DGFIP et avec elle l'ensemble des administrations de Bercy continuent d'être regardées comme un réservoir inépuisable de suppressions d'emplois et de gains de productivité. Notre estimation de 20 000 suppressions d'emplois d'ici 2022 a été en quelque sorte validée par le ministre de l'Action et des Comptes publics. Ce dernier, auditionné par la commission des Finances de l'assemblée nationale, a indiqué que la DGFIP perdrait 20 % de ses effectifs d'ici 2022 : $104\ 000 \times 20\ \% = 20\ 800$. **CQFD !**

Au-delà de ces chiffres vertigineux, dramatiques pour la qualité des missions et les conditions de vie au travail des agents, la question est de savoir quelle DGFIP se profile dans les prochaines années.

Notre constat sur la complexité du prélèvement à la source (PAS) et sur les nombreuses sollicitations qu'il va générer, sur le besoin des collectivités locales de disposer d'un réseau comptable de proximité ou encore sur la baisse de la présence du contrôle fiscal (pour ne citer que quelques-unes des missions de la DGFIP) montre que l'affaiblissement de la DGFIP engagé de longue date prend les allures de sabotage de notre administration.

Les agents des Finances Publiques subissent de longue date non seulement des suppressions d'emplois alors que la charge de travail s'accroît, mais aussi des restructurations.

Avec la mise en œuvre du PAS, le travail va encore évoluer et ce, sans se simplifier. Les idées fausses sur la prétendue simplification du PAS ont et auront longtemps, des répercussions concrètes : incompréhension voire colère des contribuables, travail continu pour gérer les changements de situation et les régularisations, etc.

Solidaires Finances Publiques n'a cessé de dénoncer l'abîme qui sépare le discours de la réalité. Pire, les nouveautés, improvisées n'existaient dans aucun texte législatif à l'heure de leur annonce. Leur mise en œuvre et leur gestion compliqueront encore un peu plus le travail des agents et la relation aux contribuables.

Le fer de lance de la lutte contre la fraude fiscale n'est pas épargné. Malgré des mesures juridiques souvent vantées, plus que de raison, par les gouvernements successifs, le contrôle fiscal a perdu 3 100 emplois depuis 2010. Des « choses » nous échappent !

Le discours du ministre de l'Action et des Comptes Publics du 11 juillet n'est pas fait pour nous rassurer. Il est facile de deviner que la seule idée est la réussite du prélèvement à la source. Et au vu des cafouillages récents, Solidaires Finances Publiques continue à dire que cette réforme est inadaptée et sera source de nombreuses difficultés.

De plus, dans l'unique but de trouver des marges financières, le ministre annonce la déconcentration de proximité. Ou se situe le volet des ressources humaines ?

Il n'y a qu'à lire la fiche 4 du groupe de travail du 17 septembre sur l'expérimentation des agences comptables dans les secteurs publics locaux et hospitalier. Beaucoup d'interrogations et d'imprécisions demeurent s'agissant des règles de gestion de ces agents et aucune réponse claire et précise n'a été apportée par la Direction Générale.

Dans la continuité, le secrétaire d'État Olivier DUSSOPT souhaite un allègement notable des compétences des CAP et pour reprendre ses propos cela va de la suppression de la compétence de la CAP sur les mutations et plus largement les actes de mobilité.

Au-delà de cette ambition, notre Directeur Général fait du zèle, au grand mépris du dialogue social et du droit des agents à être défendus : ainsi la fiche 4 du GT du 28 septembre dernier faisait état de la suppression pure et simple du recours de 2^e niveau en CAPN en matière d'entretien professionnel pour le 1^{er} janvier 2019.

Il eut mieux valu dire clairement que la tenue des CAP Nationales entrave les velléités destructrices du Directeur Général plutôt que d'utiliser des arguments fallacieux tels que la diminution du nombre d'appels ou la possibilité de recours au Tribunal Administratif.

Supprimer un droit au motif qu'il ne serait exercé que par une moindre population ne répond qu'à une logique comptable et le renvoi des recours au tribunal administratif démontre une méconnaissance profonde des instances, celui-ci ne statuant en effet que sur la forme.

Reporter l'étude de cette fiche lors d'un groupe de travail qui était déjà programmé pour le 8 octobre prouve bien que la Direction Générale souhaite, encore une fois, passer en force sur ce sujet.

Pour Solidaires Finances Publiques, les missions multiples (gestion de l'impôt, contrôle fiscal, contrôle de la dépense publique, missions foncières et cadastrales, conseils aux collectivités locales...) sont au cœur du fonctionnement de l'État. Les mettre en danger dans leur fonctionnement et dans leur périmètre par une politique drastique et totalement dogmatique de baisse des moyens interroge sur le devenir de l'état social.

En fait et tout simplement nous sommes face au sabotage du Service Public !

